

Déclaration de la FSU 91 CDEN du 29 mars 2018

Madame la Préfète, M. le Directeur académique, Mme la Vice-Présidente du Conseil départemental, Mesdames et Messieurs,

La FSU 91 s'inquiète des mesures prises et des annonces faites par le gouvernement au sujet de la fonction publique. Depuis qu'il est au pouvoir, le gouvernement a instauré le jour de carence qui est une mesure injuste et inefficace, le gel de la valeur du point d'indice, certaines mesures du PPCR ont été reportées. Les fonctionnaires, notamment du Ministère de l'Éducation nationale, ne veulent plus être des boucs émissaires, ils doivent au contraire bénéficier d'une revalorisation de leur pouvoir d'achat et de mesures leur permettant d'assurer correctement leurs missions dans l'intérêt du service public. Par ailleurs, le document d'orientation pour l'ouverture de 4 nouveaux chantiers dans la Fonction publique pour « refonder le contrat social avec les agents » est inacceptable. Il est au contraire nécessaire de préserver le statut général des fonctionnaires qui permet de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire et qui garantit l'égalité entre les usagers. Le contrat ne doit pas être la modalité de recrutement. Il est nécessaire de créer des emplois statutaires à la hauteur des besoins. Le gouvernement annonce pourtant la suppression de 120 000 postes sur le quinquennat. Nous continuerons donc, après la mobilisation réussie du 22 mars, à nous mobiliser pour que le gouvernement abandonne ces choix funestes.

Pour prendre l'exemple de notre département de l'Essonne, dans le second degré, le nombre de postes créés pour la prochaine année scolaire est très limité (21 postes), malgré la pression démographique (+1563 élèves), en raison de la baisse de la marge dans les collèges, de l'augmentation du taux d'heures supplémentaires, de l'anticipation des suppressions de poste qui découleront de la réforme du bac et du lycée (mise en place sans concertation digne de ce nom). Aucun poste de CPE n'a été créé, aucun poste de documentaliste!

Pour le 1er degré, l'actualité immédiate concerne les fameuses *Assises de la Maternelle*. La FSU est particulièrement attachée à ce premier cycle de l'école primaire qui doit conserver toutes ses spécificités. Pourtant, on ne peut que s'interroger sur le contenu de ces assises :

- La quasi-totalité des intervenants ne sont absolument pas des spécialistes de la Maternelle
- Le président de la République a annoncé la scolarisation obligatoire dès 3 ans, indiquant vouloir réduire par cette mesure les inégalités sociales.

La FSU partage l'ambition de réussite de tous les élèves. L'école maternelle, aujourd'hui non obligatoire, est pourtant fréquentée par la quasi-totalité des enfants de 3 ans. Les enquêtes auprès des familles montrent leur attachement à cette école première dans la réussite du parcours de leurs enfants.

Cette annonce ne dit rien, en revanche, sur la question incontournable de la qualité de cette scolarisation. Les dernières comparaisons internationales montrent en effet un retard de la France en termes de conditions d'accueil, de taux d'encadrement et de formation des personnels.

Faut-il voir par ailleurs dans cette annonce une remise en cause de l'accueil des moins de 3 ans et des dispositifs créés sous le quinquennat précédent ? Cette

scolarisation précoce permet pourtant aux élèves les plus fragiles de développer les compétences langagières et sociales, de renforcer les liens entre l'école et les familles et contribue à réduire les inégalités.

L'obligation scolaire à 3 ans devrait étendre de fait la réglementation en termes de financement. Quelles modalités sont envisagées par le gouvernement pour éviter que l'extension générale aux écoles privées n'exacerbe la concurrence scolaire au risque d'entraîner de fait une baisse des financements pour l'école publique ?

Pour le SNUipp-FSU, l'école maternelle doit conserver une feuille de route ambitieuse. Cela passe par une amélioration des conditions d'accueil (espaces adaptés, mobilier...) et d'apprentissage avec notamment une **diminution des effectifs par classe**, de la formation pour les enseignant-es dans le cadre des programmes de 2015.

Cela nécessite également de développer la relation aux familles et de favoriser la collaboration avec les ATSEM dans le cadre la redéfinition de leur métier.

Rendre la maternelle obligatoire sans investir pour une meilleure qualité de scolarisation ne reviendrait qu'à entériner la situation actuelle avec ses réussites mais aussi ses faiblesses.

En ce qui concerne plus spécifiquement les points à l'ordre du jour, nous nous étonnons une fois de plus de l'absence de transmission de documents en amont du CDEN de la part du Conseil départemental. C'est une bien mauvaise habitude qui a été prise. Est-ce parce qu'en matière de sectorisation, la confusion et l'incertitude continuent de régner ? Comme chacun sait, la pression démographique importante et pérenne que connaît surtout le nord de l'Essonne a imposé de revoir la sectorisation dans différentes communes. Depuis le CDEN du 27 novembre 2017 et l'annonce de la multi-sectorisation sur Villabé et Corbeil, les réunions se sont multipliées pour informer - dans la précipitation - les différentes parties concernées. Pour autant, les questions que nous nous posons demeurent nombreuses. Il faut que le calendrier soit précisé pour les mois à venir pour les modalités d'information aux différentes parties (familles, directeurs et professeurs des écoles, chefs d'établissement et professeurs des collèges...) sur la mise en place de la sectorisation pour les établissements Rosa Parks (Villabé), Louise Michel et La Nacelle (Corbeil).

Les critères de cette multi-sectorisation doivent être annoncés, nous souhaitons qu'ils soient précis et transparents et qu'ils renforcent la mixité sociale. Ils devront aussi tenir compte du phénomène des bandes. La question des transports est également essentielle, les enfants ne doivent pas être pénalisés par de longs trajets et l'accessibilité doit être sécurisée. L'évaluation de cette multi-sectorisation installée à partir de la rentrée 2018 doit être précisée, comment sera-t-elle faite ? Par qui et quand ? Enfin, on peut s'interroger sur le changement de recrutement des écoles et les raisons qui ont fait ajouter des écoles supplémentaires. Par ailleurs, il est nécessaire de faire un point sur les secteurs en tension notamment Juvisy et Viry. Une concertation améliorée et soutenue est indispensable pour la suite et les multiples chantiers à venir.

Pour terminer, nous nous réjouissons de la condamnation par le Tribunal administratif de la commune d'Athis-Mons qui refusait jusqu'ici, et ce depuis de trop nombreux mois, de scolariser les enfants de la Cité de l'Air. Quelles que soient les difficultés pour gérer cette situation, il est inconcevable à nos yeux que la mairie envisage de mettre à part ces enfants, en les isolant éhontément des autres enfants de la commune. Ou bien s'agit-il encore de gagner du temps pour ne jamais avoir à scolariser ces enfants, en attendant l'expulsion de leurs familles ? Ces enfants doivent être intégrés dans des classes normales, à charge pour l'État d'attribuer les moyens nécessaires pour que cette intégration se fasse dans les meilleures conditions possibles.